

**DÉPARTEMENT**  
Haute-Garonne

**ARRONDISSEMENT**  
TOULOUSE

**COMMUNE**  
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
2025-02**

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-quatre et le 18 février 2025 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 12/02/2025, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Étaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme GAILLARD Marie-Blandine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Mme MAURICE Fabienne, M. MORILLON Henri-Jacques, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie, M. ROUCH Jean-Louis.

Était absente et représentée : Mme TOMAS Christiane.

Étaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann.

Mme MAURICE Fabienne a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Dénomination de nouvelle voie communale**

**Vu** l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la dénomination des voies communales ;

**Vu** la loi n°2022-217 du 21/02/202, dite 3DS et notamment son article relatif à la dénomination des lieux-dits et des voies privées ouvertes à la circulation ;

**Considérant** la création d'une nouvelle voie de desserte dans l'Espace du Belvédère.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il lui appartient de choisir par délibération le nom à donner aux voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le conseil municipal :

- **DECIDE** la création d'une nouvelle voie communale ;
- **ADOpte** la dénomination suivante : rue du Belvédère.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Sophie LAY



Membres en exercice	12
Membres présents	09
Suffrages exprimés	10
Pour	09
Contre	01
Abstention	00